

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321

Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

528^{ème} REUNION

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

30 JUILLET 2015

PSC/PR/BR.(DXXVIII)-REV.1

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), en sa 528^{ème} réunion, le 30 juillet 2015, a tenu une séance publique sur la reconstruction et le développement post-conflit (RDPC).

Le Conseil a pris note de la présentation sur la RDPC faite par le Brigadier-Général à la retraite Pal George Martins, Directeur exécutif de Pax Africa. Le Conseil a également pris note des déclarations faites par les représentants des Communautés économiques régionales/ Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits (CER/MR), en particulier la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Marché commun pour l'Afrique orientale et australe (COMESA), ainsi que des États-Unis d'Amérique et de l'Union européenne.

Le Conseil a rappelé les articles 3 (c), 6 (e) et 14 (1), du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, qui constitue le fondement juridique de l'action du CPS en matière de RDPC dans les situations post-conflit.

Le Conseil a également rappelé le Cadre d'action de l'UA pour la RDPC adopté par le Conseil exécutif en juin 2006, à Banjul, en Gambie, et a souligné son importance comme outil de consolidation de la paix, de prévention des conflits violents et d'aide au règlement des causes profondes des conflits. Le Conseil a reconnu les six domaines prioritaires complémentaires dans le Cadre d'action sur la base desquels tous les efforts de la RDPC doivent être développés et entretenus, qui comprennent la sécurité, l'assistance humanitaire d'urgence, la gouvernance politique et la transition, la reconstruction et le développement socio-économiques, les droits de l'homme, la justice et la réconciliation, ainsi que les femmes et le genre.

Le Conseil a rappelé en outre le paragraphe 12 de la décision Assembly / AU / Dec.408 (XVIII), adoptée lors de la 18^{ème} Session ordinaire de la Conférence de l'Union, tenue à Addis Abéba, les 30 et 31 janvier 2012, dans laquelle il a été souligné la nécessité de redoubler d'efforts pour la reconstruction et le développement post-conflit, afin de consolider la paix là où elle a été réalisée.

Le Conseil a souligné l'importance que revêtent les principes d'appropriation nationale et locale, ainsi que l'inclusion, en particulier, des femmes et des jeunes dans les activités de RDPC. Le Conseil a également souligné la nécessité de s'assurer que tout l'appui dans le domaine de la RDPC est fondé sur des contextes et les besoins spécifiques des pays concernés. Le Conseil a relevé le lien entre les droits de l'homme, la réconciliation nationale, la justice et l'État de droit, la réforme du secteur de la sécurité (RSS), ainsi que le désarmement, la démobilisation et la réinsertion (DDR), en tant que facteurs importants de succès des activités de RDPC.

Le Conseil a souligné l'importance pour les Communautés économiques régionales (CER) et les Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits (MR) d'avoir un mandat spécifique dans le domaine de RDPC, afin de leur permettre de mettre en œuvre les activités de la RDPC. Le Conseil a également souligné la nécessité de développer une base de données des experts africains en RDPC afin de s'assurer que les Bureaux de liaison de l'UA disposent des capacités nécessaires pour entreprendre ou aider dans les activités de la RDPC. Le Conseil a souligné la nécessité d'assurer la coordination et la cohérence des efforts en matière de RDPC entre tous les acteurs impliqués dans les activités de RDPC, afin d'éviter la duplication des efforts et de rationaliser l'utilisation des ressources disponibles. A cet égard, le Conseil a appelé à une coordination étroite entre l'UA, les CER/MR et la Commission de consolidation de la paix des Nations unies en ce qui concerne les activités de RDPC dans les pays post-conflit en Afrique.

Le Conseil a souligné la nécessité de revitaliser le Comité ministériel sur la RDPC, d'opérationnaliser le Sous-Comité du CPS sur la RDPC, et d'accélérer les efforts visant à créer un Groupe de travail interdépartemental sur la RDPC, en vue d'améliorer la mise en œuvre du Cadre d'action de l'UA pour la RDPC. Le Conseil a appelé l'UA à assumer un rôle de supervision de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de toutes les activités de RDPC en Afrique et, dans ce contexte, a demandé à la Commission de l'UA de transférer l'Unité RDPC du Département Paix et sécurité au Bureau de la Présidente de la Commission.

Le Conseil a souligné la nécessité d'accélérer les efforts, afin de finaliser la création du Centre pour la RDPC de l'UA.

Le Conseil s'est félicité du lancement de l'Initiative de solidarité africaine (ISA), le 13 juillet 2012, qui a permis la mobilisation, à partir du continent, d'un soutien aux pays africains sortant de conflits, de consolider et d'élargir la coopération interafricaine et l'auto-assistance mutuelle, conformément au Cadre d'action de l'UA pour la reconstruction et le développement post-conflit. Le Conseil a demandé que les activités de l'ISA soient élargies pour inclure tous les pays africains sortant de conflit.

Le Conseil a souligné l'importance d'un financement durable des activités de RDPC, et a appelé à la création d'un Fonds africain pour la RDPC, en s'appuyant sur l'ISA et la Conférence de solidarité africaine. Dans ce contexte, le Conseil a appelé à un suivi des annonces de contributions faites lors de la Conférence de solidarité africaine, ainsi qu'à une collaboration accrue avec le Secteur privé africain, ainsi que d'autres partenaires internationaux.

Le Conseil a souligné la nécessité de renforcer les mécanismes de prévention des conflits de l'UA et l'importance des accords de paix globaux et inclusifs qui permettra de créer les conditions propices pour traiter les causes profondes des conflits desquels les pays émergeront en vue de prévenir plus efficacement les risques de rechute.